



Le Grand Rabbin Lazare Isidor

Le Grand Rabbin Lazare Isidor (1813-1888)

Un promoteur de la *Bible du rabbinat*

Lazare Isidor entre en 1830 dans la nouvelle Ecole rabbinique de France.

Il prépare aussi une Bible intégralement traduite en français par le Rabbinat pour une communauté juive en plein essor.

En refusant de prêter le serment «more judaïco », il participe de l'abolition de ce « décret infâme ».

La traduction d'une Bible en français

Lazare Isidor est nommé Grand Rabbin de Paris en 1847.

En 1867, il succède à **Salomon Ullmann** (1806-1865) comme Grand Rabbin du Consistoire central.

Il est conscient du manque d'une *Bible* pour une communauté juive en plein essor.

Il correspond par lettres avec le Grand Rabbin de Metz, puis de Lille, **Benjamin Lippman** sur une traduction nouvelle, intégrale, militante, à bas prix, à but pastoral et non scientifique.

Il met en place le cadre rabbinique de préparation de cette *Bible* : collaboration gratuite des rabbins, commission de révision composée notamment du Grand Rabbin **Isaac Lion Trenel** (1856-1859) et de lui-même, assistés d'un secrétaire, le Grand Rabbin **Zadoc Kahn** (1839-1905).

Il veille aussi à l'aspect éditorial en quatre parties de cette *Bible*.

Le serment « more judaïco »

Le Rabbin Lazare Isidor refuse de prêter serment « more judaïco » et son défenseur, Adolphe Isaac Crémieux met fin à cette pratique discriminatoire en 1846.

*"Ce n'est qu'en 1846 que la Cour de cassation prend un arrêt y mettant fin définitivement, à la suite d'une plaidoirie de Crémieux en faveur du rabbin Isidor de Phalsbourg, qui date tout de même de 1837... Sans que cette affaire ait une importance et une résonance très grande, elle est historiquement symbolique : en 1846, il n'existe plus la moindre différence juridique à la défaveur des Juifs. »**

Rappel : Le serment « more judaïco » est un serment particulier et discriminatoire auquel était astreint tout citoyen juif lorsqu'il y avait lieu pour lui de prêter serment devant un tribunal.

Les tribunaux de l'Est de la France comme à Metz, Colmar, Saverne par exemple, pratiquaient encore ce type de serment au début du XIX^e siècle, bien après que les Juifs aient obtenu avec leur émancipation (1791), puis encore après le non-renouvellement du "*décret infâme*"* (1808) napoléonien qui suspendait cette émancipation encore pour 10 ans, l'égalité des droits avec tous les citoyens français.

Ainsi, le serment "more judaico" subsistait comme un vestige d'un ancien statut discriminatoire. Il consistait pour les Juifs à prêter serment "*dans la synagogue la plus proche, la main posée sur la Bible et la tête couverte du châle de prières...*" préalablement à leur comparution en justice.

De nombreux avocats juifs de l'époque en firent l'objet de leur combat pour l'égalité des droits, comme Adolphe Isaac Crémieux qui devint Ministre de la Justice sous le gouvernement Gambetta, ou Israël Bédarride, avocat au barreau de Montpellier.

Source : *Les Juifs de France de la Révolution française à nos jours*, ss la direction de JJ Becker et A. Wiewiorka, éd. Liana Levi, p44.